

PRÉFET DU MORBIHAN

DIRECTION DES SECURITES
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE

Vannes, le 21 MARS 2018

Affaire suivie par : Stéphane MARREC
Tél : 02 97 54 86 00
Fax : 02 97 54 86 12
Mell : stephane.marrec@morbihan.gouv.fr

Le préfet du Morbihan

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département du Morbihan

signalé

Objet : Sécurité des rassemblements de personnes lors d'évènements organisés par les associations.

Le département du Morbihan se caractérise par un fort engagement de son tissu associatif. Ce dynamisme est un atout essentiel pour notre département et contribue fortement à son attractivité.

Les multiples évènements de type sportif, culturel ou festif qui y sont organisés doivent cependant respecter certaines règles d'organisation et de sécurité afin que leur déroulement puisse être assuré dans les meilleures conditions. C'est la raison pour laquelle, j'ai souhaité organiser, avant que la saison estivale ne commence, une réunion d'information par arrondissement à destination des présidents d'association de vos communes afin de les informer sur les points suivants :

- les réglementations applicables en matière de sécurité des rassemblements, d'épreuves sportives, de débit de boissons temporaire ;
- les dispositifs qu'ils peuvent ou doivent mettre en œuvre afin d'assurer la sécurité de leur évènement (dispositif de premiers secours, accès, filtrage, contrôle des personnes).

Ces rencontres se tiendront :

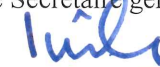
- le 10 avril 2018 à 14h30, à la préfecture, place du Général de Gaulle à Vannes (salle Argoët),
- le 12 avril 2018 à 18h00, à la salle des fêtes Joseph le Ravallec – Kergoff à Caudan,
- le 10 avril 2018 à 16h30 à la sous-préfecture de Pontivy,

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette invitation aux présidents des associations de vos communes qui organisent des rassemblements de personnes. J'appelle votre attention sur le fait que les manifestations classées « *grands rassemblements* » faisant l'objet d'une instruction particulière, cette invitation est surtout adressée aux organisateurs des évènements de moindre envergure.

Je vous remercie de demander aux présidents des associations présents à cette réunion de confirmer leur présence par un message adressé à :

- présence à la réunion organisée à Vannes : pref-defense-protection-civile@morbihan.gouv.fr
- présence à la réunion organisée à Caudan : sp-orient-bcs@morbihan.gouv.fr
- présence à la réunion organisée à Pontivy : sterenn.le-garrec@morbihan.gouv.fr

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,


Cyrille LE VELY